

ÉLECTIONS au Conseil de l'INSPE LILLE Hauts-de-France

DU 7 AU 9 NOVEMBRE 2023

COLLEGE DES USAGERS (STAGIAIRES, ETUDIANTS EN MEEF...)

VOTEZ CGT EDUC'ACTION



L'élection des représentants des « usagers » au conseil d'institut (équivalent d'un Conseil d'administration) de l'INSPE se déroulera du mardi 7 novembre à partir de 9h au jeudi 9 novembre à 16h par voie électronique. Cela concerne les étudiants et stagiaires inscrits à l'INSPE.

Qu'est-ce que le Conseil de l'INSPE ?

Le conseil est composé de représentants des personnels, de personnalités extérieures et de **4 représentants des usagers**, c'est-à-dire de tous les étudiants, stagiaires, voire titulaires qui suivent des formations au sein de l'INSPE.

Le conseil est décisionnaire sur une série de questions centrales dans la vie des centres de formation : c'est le lieu d'adoption des règles relatives aux examens ainsi que des modalités de contrôle des connaissances. Il adopte le budget. Il émet un avis sur la répartition des emplois ainsi que sur les recrutements.

Il doit être le lieu d'expression démocratique des usagers des centres de formation. L'intérêt des usagers, salariés et étudiants, dans ce cadre, est de disposer d'une organisation syndicale telle que la CGT, qui soit toujours avec les personnels, pour défendre leurs seuls intérêts, sans cogestion, sans compromission, sans faiblesse.

Nos candidats :

- Sophie DUBOIS, stagiaire agrégée Lettres Modernes 59
- Benjamin ARNAUD, stagiaire Certifié Histoire Géographie 59
- Louise ARON, M2 en alternance Lettres Modernes, 59
- David FEITH, stagiaire PLP Maths Sciences 59

NOS REVENDICATIONS

- Deux ans de formation initiale rémunérée dont un an comme fonctionnaire stagiaire sans classe en responsabilité à l'année (*formation pédagogique qui débute avant la présence devant élève*) puis une année de T1 à mi-temps pour poursuivre la formation
- Un recrutement au niveau licence (L3)
- Une validation des deux ans de formation au niveau master 2
- Permettre aux étudiants de formuler des vœux géographiques pour une affectation des lieux de stage plus cohérente
- Un recrutement de formateurs : pas plus de 25 par TD
- Des tuteurs terrain formés et mieux rémunérés
- Une titularisation de tous les contractuels sans condition de concours ni de nationalité

MODALITES DE VOTE

Chaque électeur reçoit une notice d'information et un moyen d'authentification lui permettant de participer au scrutin électronique, accessible via le site de l'INSPE

CGT Educ'Action 59 / 62 : Bourse du Travail, 254 bd de l'Usine, CS 20 111, 59 030 Lille cedex

acad@cgteduc-lille.org / 03.20.52.27.91 / www.cgteduc-lille.org / Facebook : CGT Educ'Action 59/62